Réunion de Rentrée 3A

2023-2024

M. Hassan Bendeggoun
bendeggoun@renaudot.fr

Le padlet pour tous les documents et informations nécessaires à l'orientation et aux épreuves finales

Sommaire

1. l’équipe pédagogique
2. l’emploi du temps de la classe
3. les dates importantes
4. le stage en entreprise
5. l’orientation
6. le DNB
7. l’oral de fin d’année
8. PIX et culture numérique
9. Ev@lang : certification en anglais
10. liens et personnes ressources
11. Les aides

l’équipe pédagogique

14 ENSEIGNANTS AU SERVICE DE LA CLASSE

ANGLAIS	M BENDEGGOUN
FRANÇAIS	MME GUILLOT
MATHÉMATIQUES	MME MÉNARD
HISTOIRE-GÉO	MME MASSOLE-DELION
ESPAGNOL	MME HALLEZ
SCIENCES PHYSIQUE	MME ROY / MME EHRENSPERGER
SVT	MME SEMBLAT / MME LAFORET
TECHNOLOGIE	M VIAUD / MME VAUVILLIER
MUSIQUE	MME BDRI
ARTS PLASTIQUES	M HEBRARD
EPS	MME LEPEVE

L’emploi du temps de la classe

26 heures de cours hebdomadaires
+ une heure de vie de classe tous les quinze jours (lundi en M1).

COLLEGE THEOPHRASTE RENAUDOT

3A

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h25	HISTOIRE-GEOGRAPHIE BRANDELA I. [CREPS] VIE DE CLASSE BEN DEGGOUN H. [3A sans creps] 41 A	HISTOIRE-GEOGRAPHIE MASSOLLE DELION M. [3A sans creps] 22 BIS	MATHEMATIQUES MENARD M. [3A sans creps] 09 MATHEMATIQUES AUGER N. [CREPS]	TECHNOLOGIE JALLAIS C. [CREPS] MATHEMATIQUES MENARD M. [3A sans creps] 09 A FRANCAIS GUILLOT C. [3A GR1] 17 B	ESPAGNOL LV2 HARENCZYK C. [CREPS] SCIENCES VIE & TERRE LAFORET C. [3ABC2] SVT1 TECHNOLOGIE VAUVILLIER S. [3ABC1] TECH2
9h25	MATHEMATIQUES MENARD M. [3A sans creps] 09	MATHEMATIQUES MENARD M. [3A sans creps] 09 FRANCAIS BOULAY M. [CREPS]	ANGLAIS LV1 BEN DEGGOUN H. [3A sans creps] 41	HISTOIRE-GEOGRAPHIE MASSOLLE DELION M. [3A sans creps] 22 BIS	
10h35	EDUCATION MUSICALE BADRI N. [3A sans creps] 30	FRANCAIS GUILLOT C. [3A sans creps] 17	HISTOIRE-GEOGRAPHIE MASSOLLE DELION M. [3A sans creps] 22 BIS A ED.PHYSIQUE & SPORT. LEPEVE F. [3A sans creps] B	ESPAGNOL LV2 HALLEZ G. [3A sans creps] 28	FRANCAIS GUILLOT C. [3A sans creps] 17
11h35				FRANCAIS GUILLOT C. [3A GR2] 17 B	
12h30					
13h00					
13h50	ANGLAIS LV1 BEN DEGGOUN H. [3A sans creps] 41	ARTS PLASTIQUES HEBRARD L. [3A sans creps] 08 PHYSIQUE-CHIMIE EHRENSPERGER N. [CREPS] P chimie2		ED.PHYSIQUE & SPORT. LEPEVE F. [3A sans creps]	SCIENCES VIE & TERRE SEMBEAT B. [3ABC1] SVT2 TECHNOLOGIE VIAUD V. [3ABC2] TECH1 ANGLAIS LV1 HERAULT H. [CREPS]
14h55	HISTOIRE-GEOGRAPHIE MASSOLLE DELION M. [3A sans creps] 22 BIS	ESPAGNOL LV2 HALLEZ G. [3A sans creps] 28 SCIENCES VIE & TERRE ETIENNE M. [CREPS]			PHYSIQUE-CHIMIE EHRENSPERGER N. [3ABC2] P chimie2 PHYSIQUE-CHIMIE ROY M. [3ABC1] PChimie1
16h05	FRANCAIS GUILLOT C. [3A sans creps] 17 A ESPAGNOL LV2 HALLEZ G. [3A sans creps] 28 B			ANGLAIS LV1 BEN DEGGOUN H. [3A sans creps] 41	
17h00					
18h00					

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

Enseignements	cinquième	quatrième	troisième
Français	4h30	4h30	4h
Mathématiques	3h30	3h30	3h30
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3h	3h	3h30
Langue vivante 1	3h	3h	3h
Langue vivante 2	2h30	2h30	2h30
Sciences de la vie et de la Terre	1h30	1h30	1h30
Physique-chimie	1h30	1h30	1h30
Technologie	1h30	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	3h	3h	3h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
Découverte des métiers	Ces activités sont intégrées dans l'emploi du temps des élèves le plus possible en dehors des temps d'enseignements.		
Total		**26 heures par niveau**	

Les dates importantes

phase de réflexion et de recherche

orientation

préparations aux épreuves + épreuves finales

dès la rentrée	-recherche active du stage en entreprise -je m'informe sur les différentes voies d'orientation (COP, CDI, PP…) / Padlet
à partir du 20 novembre	premiers conseils de classe
5 décembre	rencontres parents-professeurs pour faire le bilan du 1er trimestre
du 18 au 22 décembre	le stage d'observation en entreprise
15 janvier	je rends le rapport de stage
janvier → février	je formule des voeux provisoires d'orientation / je prends RDV auprès de la COP (conseillère d'orientation)
11 mars	conseils de classes du second trimestre + choix du sujet pour l'oral du DNB
28 et 29 mars	entraînement au DNB (brevet blanc)
12 avril	entraînement à l'oral du DNB
16 mai	choix définitif du sujet de l'oral du DNB
30 mai	conseils de classe du 3ème trimestre
10 juin	épreuve orale du DNB
27-28 juin?	Les épreuves écrites du BREVET

le stage en entreprise

DU 18 AU 22 DÉCEMBRE 2023

Quels sont les objectifs du stage de 3e ?

Le stage de 3e est l'occasion de **découvrir le monde du travail, partager le quotidien de professionnels et bénéficier d'une expérience concrète**. Il est aussi l'occasion pour les élèves de gagner en autonomie, de prendre confiance dans un nouvel environnement et de permettre, éventuellement, de confirmer un projet d'orientation.

L'ambition du stage n'est donc pas tant de permettre aux élèves de confirmer ou d'invalider une hypothèse d'orientation professionnelle, que d'enrichir leur culture générale citoyenne en leur faisant découvrir :

- le monde économique et professionnel dans sa diversité
- un environnement très différent du milieu scolaire, dans une grande autonomie
- les réalités concrètes du travail déconstruisant certains préjugés
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice de certains métiers

Quelles sont les modalités du stage de 3e ?

Le stage concerne principalement les élèves de 3e, à partir de 14 ans. Depuis 2019, la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel autorise les élèves de moins de 14 ans, des classes de 4e ou de 3e, à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé.

D'une durée de 5 jours consécutifs ou non, individuellement ou collectivement, **il est obligatoire pour tous les élèves de 3e**. Ce stage peut aussi être divisé en plusieurs périodes, de 3 jours puis de 2 jours par exemple.

À titre exceptionnel, les stages d'observation en milieu professionnel peuvent être envisagés dans des lieux éloignés de l'établissement d'enseignement ou du domicile de la famille.

Une convention obligatoire, signée entre l'établissement et l'entreprise ou l'organisme d'accueil, détaille les conditions d'encadrement et de suivi de l'élève, et garantit les conditions de sécurité, conformément aux dispositions du code du travail.

LE STAGE D'OBSERVATION

- 5 jours
- 30h max par semaine
- 1 convention de stage
- Entre 6h et 20h
- Stage collectif ou individuel
- Responsabilité civile = chef d'établissement

L’orientation

1er TRIMESTRE

JE RÉFLÉCHIS À MON ORIENTATION

- ☐ Je réfléchis à mes envies.
- ☐ J'en parle autour de moi (à l'école, à des pros, à mes parents, à mes amis ...).
- ☐ Je m'informe sur les métiers et les différentes voies de formation.

2e TRIMESTRE

Janvier

Février

Mars

JE FAIS MES VOEUX

Phase d'ORIENTATION

- ☐ Je formule un ou plusieurs voeux provisoires d'orientation sur le Portail Scolarité Services - Téléservice Orientation et/ou sur la fiche de dialogue remise par le collège.

2nde Générale et Technologique	2nde Professionnelle	1re année CAP ou CAP agricole
> Bac général ou technologique	> Bac pro en 3 ans	

- ☐ Je reçois une proposition provisoire d'orientation de mon conseil de classe.
- ☐ J'accuse réception (intentions d'orientation) et fais part de mon accord ou non (choix définitif) suite aux réponses du conseil de classe.
- ☐ Si je souhaite faire un CAP ou un Bac Pro en apprentissage, je commence ma recherche de CFA et d'entreprises d'accueil.

3e TRIMESTRE

Avril

Mai

Juin

Fin juin

début juillet

JE VALIDE MES CHOIX

Phase d'AFFECTATION

- ☐ **Je consulte sur le Portail Scolarité Services - Téléservice Affectation les offres de formation après la 3e.**
- ☐ **Je saisis la formation et l'établissement, pour chaque vœu définitif d'orientation que je demande et je les classe par ordre de préférence.**

Je reçois la décision d'orientation de mon conseil de classe :

Je suis d'accord	**Je ne suis pas d'accord**
mon orientation est définitive	Après l'entretien avec le chef d'établissement sur la décision d'orientation ou de redoublement, ma famille peut faire appel dans un délai de 3 jours si le désaccord persiste.

26 & 27 juin 2023 > DNB - Épreuves du Diplôme National du Brevet

Résultats de l'affectation et inscriptions en lycée

L'affectation des élèves se fait en fonction de leurs voeux, de leurs résultats scolaires et du nombre de places disponibles.

- ☐ **Dès réception de ma notification d'affectation, je m'inscris dans l'établissement scolaire indiqué** (avant les vacances scolaires). Si je ne suis pas admis dans la formation que je veux, je retourne voir mon établissement qui me propose d'autres solutions

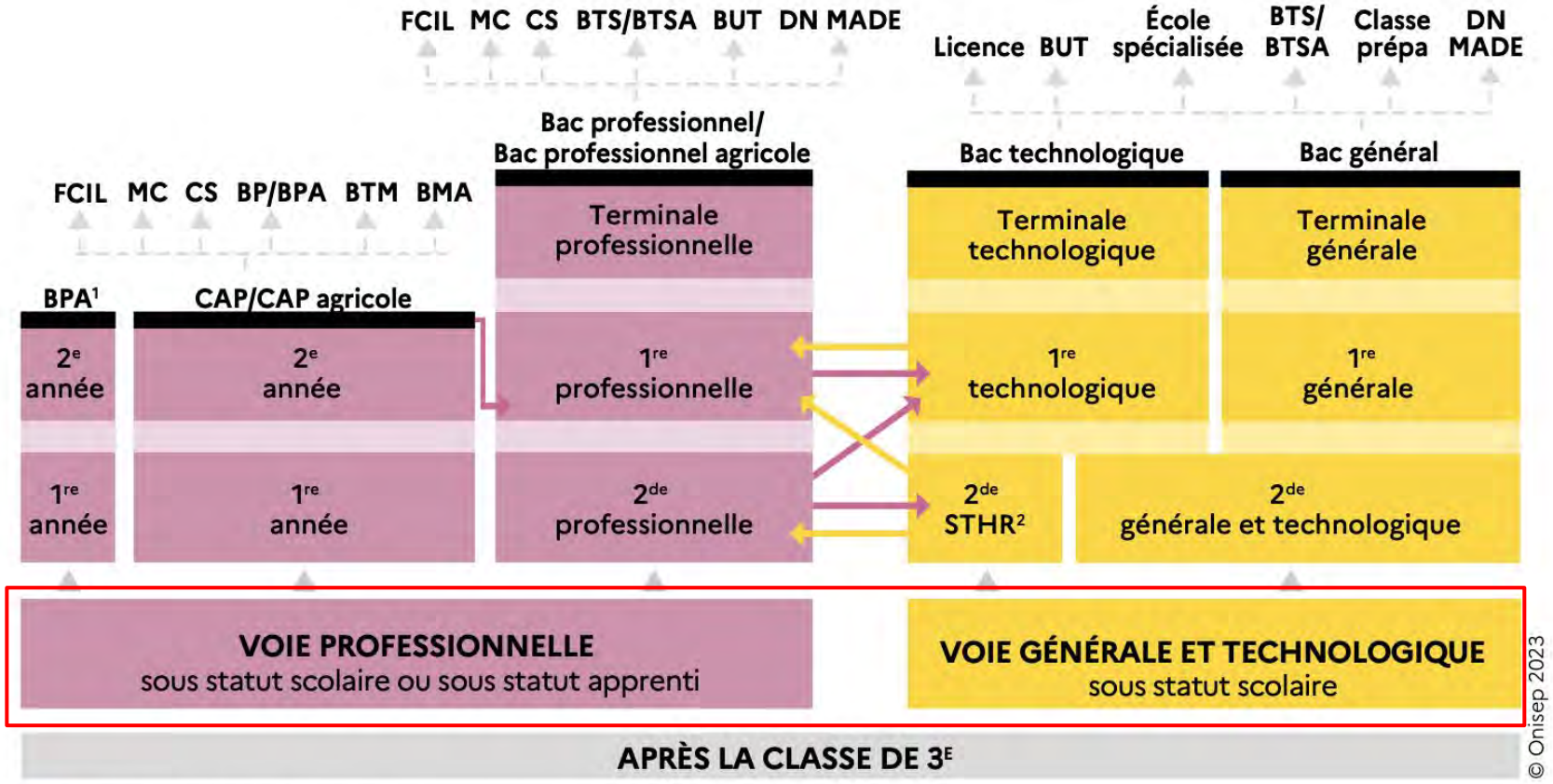

Passerelles entre les différentes voies.

1. Exclusivement en apprentissage.
2. Dans la série STHR, les enseignements technologiques débutent dès la classe de 2de.

LA VOIE GÉNÉRALE

LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

en vue d'études supérieures

BAC GÉNERAL

→ Il mène principalement à des filières d'études longues de Bac+3 à Bac+5.

BAC TECHNOLOGIQUE

→ Il conduit principalement à des études supérieures techniques de Bac+2 (BTS/BTSA), et/ou à des études plus longues (BUT, licence, écoles d'ingénieurs, de commerce...).

Seconde GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Elle permet de **consolider les connaissances acquises au collège** et d'en **découvrir de nouvelles afin d'orienter la poursuite d'études** en classe de 1re générale ou 1re technologique. En début d'année, un **test de positionnement** permet d'identifier le niveau **en français et en mathématiques** de l'élève.

Elle comprend :

DES ENSEIGNEMENTS COMMUNS pour tous :

- Français
- Mathématiques
- Histoire-géographie
- Sciences économiques et sociales
- Sciences de la vie et de la Terre
- Physique-chimie
- Langues vivantes étrangères et régionales (LVA et LVB)
- Sciences numériques et technologie
- Enseignement moral et civique
- Éducation physique et sportive

DES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 MAXIMUM (1 option générale et 1 option technologique).

En fin de 3e, l'élève peut choisir une partie de son programme de 2de en sélectionnant un ou deux enseignements optionnels. L'intérêt est de lui faire découvrir de nouvelles disciplines et l'aider à choisir les spécialités générales ou technologiques de 1re.

Cas spécifique

La filière STHR

Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration est la seule filière de Bac technologique qui démarre dès la 2de.

1re et Terminale GÉNÉRALE

Ces classes conduisent à un baccalauréat général. Elles se composent d'enseignements communs, d'enseignements optionnels et d'enseignements de spécialité, à partir de la 1re, choisis par les élèves en fonction de leur projet.

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

> Arts : arts plastiques/ cinéma-audiovisuel/histoire des arts/ danse/ musique/ théâtre/ arts du cirque (au choix)
> Éducation physique, pratiques et cultures sportives
> Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
> Humanités, littérature et philosophie
> Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
> Mathématiques
> Numérique et sciences informatiques
> Physique-chimie
> Sciences de la vie et de la Terre
> Sciences de l'ingénieur
> Sciences économiques et sociales

EN PREMIÈRE

3

enseignements de spécialité

EN TERMINALE

2

parmi les 3 suivis en 1re.

DANS LES LYCÉES AGRICOLES

> Biologie-écologie
> Mathématiques
> Physique-chimie

1re et Terminale TECHNOLOGIQUE

Ces classes préparent à un baccalauréat technologique pour lequel il faudra choisir une filière en fin de 2nde parmi ces **8 séries** :

> Bac STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
> Bac ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
> Bac STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
> Bac STL : Sciences et Technologies de Laboratoire
> Bac STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (enseignement agricole uniquement)
> Bac STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués
> Bac S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse
> Bac STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (2de spécifique conduisant au Bac STHR)

Elles se composent d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité attachés à la série (3 enseignements de spécialité suivis en 1re et 2 conservés en terminale) et d'enseignements optionnels pour les élèves qui le souhaitent.

LA VOIE PROFESSIONNELLE

LA VOIE PROFESSIONNELLE

pour s'insérer rapidement sur le marché de l'emploi ou poursuivre des études

CAP et CAP AGRICOLE

→ **Après un CAP, le jeune peut entrer dans la vie active ou poursuivre ses études notamment en Bac pro ou dans un autre CAP.**

BAC PRO et BAC PRO AGRICOLE

→ **Une fois diplômé, le jeune est en mesure d'exercer le métier choisi. Il peut aussi se perfectionner, en poursuivant des études supérieures ou des formations complémentaires.**

Les formations de la voie professionnelle peuvent être **suivies sous statut scolaire ou en apprentissage** (voir p. 16).
Le **diplôme professionnel** préparé en apprentissage, a la **même valeur** que celui obtenu par la voie scolaire.

- Des **cours sont menés en commun par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel**. Les élèves s'approprient ainsi le sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnels.
- Un **accompagnement renforcé et personnalisé** permettant d'individualiser le parcours de l'élève est proposé en lycée professionnel tout au long du cycle de formation.

LE BAC PRO

Bac PROFESSIONNEL
Bac PRO AGRICOLE

La 2de Professionnelle est une année de transition organisée par famille de métiers ou hors famille de métiers.

Au programme :

> des **matières générales** (français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante, enseignement moral et civique...) ;
> des **enseignements professionnels** en lien avec la famille de métiers choisie ;
> des **stages en milieu professionnel** (de 18 à 22 semaines selon la spécialité du Bac pro, réparties sur les 3 ans de formation)
> la **réalisation d'un chef d'œuvre** (sauf Bac Pro agricole).

EN RÉSUMÉ
BAC PRO

FAMILLES DE MÉTIERS

En 3e, l'élève s'inscrit dans une classe de 2de Pro famille de métiers. Pendant l'année, il découvre tous les Bacs Pros de la famille et en fin d'année, il choisit la spécialité de son Bac Pro.

HORS FAMILLES DE MÉTIERS

Après la 3e, l'élève s'inscrit dans une classe de 2de Pro et il poursuit en 1re et Terminale professionnelle.

Les familles de métiers en 2de Pro, pourquoi ?

. Le parcours est progressif ;
. L'élève choisit un domaine qui lui plaît ;
. Il apprend des savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur ;
. Le choix de la spécialité se fait en fin de 2de.

BAC PROFESSIONNEL

15 FAMILLES DE MÉTIERS

LES FAMILLES DE MÉTIERS

2des PRO	1res – TERMINALES PRO
Métiers de l'aéronautique	› Aéronautique option avionique › Aéronautique option système › Aéronautique option structure › Aviation générale 4 SPÉCIALITÉS
Métiers de l'alimentation	› Boucher-charcutier-traiteur › Boulanger-pâtissier › Poissonnier-écailler-traiteur 3 SPÉCIALITÉS
Métiers de l'hôtellerie - restauration	› Cuisine › Commercialisation et services en restauration 2 SPÉCIALITÉS
Métiers de la beauté et du bien-être	› Esthétique cosmétique parfumerie › Métiers de la coiffure 2 SPÉCIALITÉS
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	› Aménagement et finitions du bâtiment › Interventions sur le patrimoine bâti . option A maçonnerie . option B charpente . option C couverture › Menuiserie aluminium-verre › Ouvrages du bâtiment : métallerie › Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre › Travaux publics 8 SPÉCIALITÉS

2des PRO	1res – TERMINALES PRO
Métiers des industries graphiques et de la communication	› Façonnage de produits imprimés, routage › Réalisation de produits imprimés et plurimédia . option A productions graphiques . option B productions imprimées 3 SPÉCIALITÉS
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	› Maintenance des matériels . option A matériels agricoles . option B matériels de construction et de manutention . option C matériels d'espaces verts › Maintenance des véhicules . option A voitures particulières . option B véhicules de transport routier . option C motocycles 6 SPÉCIALITÉS
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	› Fonderie › Microtechniques › Technicien en chaudronnerie industrielle › Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions › Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages › Technicien modeleur › Traitements des matériaux 7 SPÉCIALITÉS

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
- Logistique
- Organisation de transport de marchandises

3 SPÉCIALITÉS

Métiers de la mer

- Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle
  . option voile
  . option yacht
- Conduite et gestion des entreprises maritimes pêche
- Électromécanicien marine
- Polyvalent navigant pont/machine

5 SPÉCIALITÉS

Métiers de la relation client

- Métiers de l'accueil
- Métiers du commerce et de la vente
  . option A animation et gestion de l'espace commercial
  . option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

3 SPÉCIALITÉS

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
- Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture
- Technicien géomètre-topographe

3 SPÉCIALITÉS

Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

- Étude et réalisation d'agencement
- Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Technicien menuisier agenceur

3 SPÉCIALITÉS

Métiers des transitions numérique et énergétique

- Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
- Maintenance et efficacité énergétique
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Métiers du froid et des énergies renouvelables
- Systèmes numériques*
  . option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
  . option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques
  . option C réseaux informatiques et systèmes communicants

7 SPÉCIALITÉS

Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

- Maintenance des systèmes de production connectés
- Pilote de ligne de production
- Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
- Technicien de scierie

4 SPÉCIALITÉS

HORAIRES HEBDOMADAIRES ET ENSEIGNEMENTS EN BAC PROFESSIONNEL
(toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	2DE PRO	1RE PRO	TLE PRO
Enseignement professionnel	11 h	9 h 30	10 h
Enseignements professionnels et français en co-intervention	1 h	1 h	-
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention	1 h	30 min	-
Enseignements professionnels et enseignements généraux[1] en co-intervention et/ou atelier de philosophie et/ou insertion professionnelle-poursuite d'études[2]	-	-	1 h
Réalisation d'un chef-d'œuvre[3]	-	2 h	2 h
Prévention-santé-environnement	1 h	1 h	1 h
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	1 h	1 h	1 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	3 h 30	3 h	3 h
Mathématiques	1 h 30	2 h	1 h 30
Langue vivante A	2 h	2 h	2 h
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation[4]	3 h	3 h	3 h 30
TOTAL	**30 h**	**30 h**	**30 h**
PFMP*	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines

LE CAP

Voie scolaire ou en apprentissage?

OÙ ET COMMENT ?

Le CAP se prépare en 2 ans:
- par la voie scolaire, dans les LP (lycées professionnels) ou dans des établissements privés d'enseignement technique.

- par la voie de l'apprentissage dans les CFA (centres de formation d'apprentis) publics ou privés ;
- par la voie de l'enseignement à distance
- dans les écoles de production.

À noter: le CAP peut aussi se préparer en 1 an ou en 3 ans selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille. Dans la majorité des cas, le parcours en 1 an concerne des jeunes déjà diplômés (autre CAP au minimum) qui seront dispensés des épreuves générales, ou encore des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent également bénéficier de ce parcours.

Il existe environ **200 spécialités** différentes de CAP !

Ce diplôme a pour objectif de former à un métier précis. Il met l'accent sur l'apprentissage de techniques pointues. **Les** CAP permettent ainsi d'acquérir des techniques et des savoir-faire afin de devenir rapidement opérationnels sur le terrain. Ils préparent donc à des fonctions d'employé.

Ainsi, les **enseignements technologiques et professionnels** représentent environ 60 % de l'emploi du temps en CAP, les 40 % restants étant consacrés à **l'enseignement général** (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...). Les **périodes de formation en entreprise** (stages) sont d'une durée de 12 à 16 semaines, réparties sur les 2 années,selon les différentes spécialités de CAP.

Ces périodes de travail en entreprise sont évidemment bien plus fréquentes pour les jeunes qui préparent le **CAP en apprentissage**, puisqu'ils alternent systématiquement pendant 2 ans, les périodes en CFA et les périodes en entreprise.

POURSUITES D'ÉTUDES

Il est possible de préparer un autre CAP (en 1 an) ; une MC (mention complémentaire) ; une FCIL (formation complé- mentaire d'initiative locale); un BP (brevet professionnel) exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte; un BMA (brevet des métiers d'art) après un CAP des métiers d'art ; un BTM (brevet technique des métiers) délivré par les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat) ; un bac professionnel dans une spécialité cohérente avec celle du CAP.

HORAIRES HEBDOMADAIRES MOYENS HORS STAGES ET ENSEIGNEMENTS EN CAP
(toutes spécialités confondues)

● ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	1RE ANNÉE DE CAP	2E ANNÉE DE CAP
Enseignement professionnel	11 h 30	12 h
Enseignement professionnel et français en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3 h	3 h
Prévention-santé-environnement	1 h 30	1 h
● ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
Français, histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique	30 min	30 min
Mathématiques, physique-chimie	1 h 30	1 h 30
Langue vivante	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h	1 h
Éducation physique et sportive	2 h 30	2 h 30
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h 30	3 h 30
TOTAL	**31 h**	**31 h**
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines

L'APPRENTISSAGE

C'est un **mode de formation en alternance**, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il permet d'acquérir un diplôme professionnel en **alternant les périodes en entreprise** et les **périodes de cours** en lycée ou Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui délivrent aux apprentis la formation générale, théorique et technique destinée à être mise en pratique dans l'entreprise. Après la 3e, toutes les formations de la voie professionnelle peuvent être suivies en apprentissage. L'apprenti doit trouver un employeur avec qui il va signer un **contrat d'apprentissage.** La répartition des heures de formation au CFA et en entreprise varie selon la formation choisie.
L'apprentissage permet une **première expérience en entreprise**, rémunérée avec un contrat de travail.

Qui peut devenir apprenti ?

Pour devenir apprenti, il faut être **âgé de 16 ans au moins**. Cela concerne les personnes entrant dans leur 16e année (15 ans et un jour) qui ont terminé leur cycle du collège (brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.

Les jeunes qui atteignent l'âge de 15 ans avant le terme de l'année civile peuvent s'inscrire, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un CFA conventionné avec un lycée ou un collège.

STATUT SCOLAIRE OU STATUT APPRENTI

Principales caractéristiques de chacun des statuts

VOIE SCOLAIRE	V/S	APPRENTISSAGE
Lycéens, étudiants	PUBLIC	Jeunes à partir de 15 ans qui ont terminé leur année de 3e, sinon à partir de 16 ans jusqu'à 29 ans révolus (sauf cas particuliers)
Lycées professionnels, lycées agricoles, MFR, écoles de production	LIEU DE COURS	Centre de Formation d'Apprentis (CFA), lycées professionnel, lycées agricoles, MFR
Lycéen, étudiant	STATUT	Salarié de l'entreprise
Vacances scolaires	CONGÉS ET VACANCES	Le jeune signe un contrat de travail. Il doit respecter les mêmes droits et devoirs que les autres salariés (35 heures, 5 semaines de congés par an ...)

STATUT SCOLAIRE OU STATUT APPRENTI

Principales caractéristiques de chacun des statuts

VOIE SCOLAIRE	V/S	APPRENTISSAGE
Selon la durée du diplôme à préparer	DURÉE	De 6 mois à 3 ans (modulable sous conditions)
Tous CAP, Bac pro, BTS... jusqu'au niveau d'ingénieur	NIVEAUX D'ÉTUDES	Tous CAP, Bac pro, BTS... jusqu'au niveau d'ingénieur
Établissement de formation avec des périodes de stages en entreprise qui varient en fonction du diplôme préparé	RYTHME DE FORMATION	Alternance entre entreprise (1sem./2 environ) et établissement de formation (maximum 25% de formation théorique)
Professeur	ACCOMPAGNEMENT	Maître d'apprentissage
Pas de rémunération. Gratification possible selon la durée du stage	RÉMUNÉRATION	Salaire entre 27 % et 100 % du Smic (Il varie en fonction de l'âge et du niveau d'étude), exonéré de charges sociales

INFO +

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à un jeune de suivre une formation certifiée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, en alternant formation en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en lycée professionnel et formation en entreprise. C'est un contrat de travail écrit d'une durée pouvant aller de 6 mois à 3 ans.
Il est signé entre un apprenti ou son représentant légal (si l'apprenti est mineur) et un employeur. Il concerne les jeunes de 16 ans au moins (15 ans et un jour) qui ont terminé leur cycle du collège (brevet obtenu ou pas) et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.
L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. L'apprenti perçoit un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionné) qui varie en fonction de son âge et de l'année d'études du diplôme préparé. Le salaire perçu est exonéré de cotisations sociales (salaire brut = salaire net).

Pour les jeunes en situation de handicap
L'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ces élèves peuvent prolonger la durée initiale de leur contrat de 1 an et suivre les enseignements à distance s'il leur est impossible de se rendre au CFA.
Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée : aménagement pédagogique et du temps de formation, cours par correspondance.

Pour en savoir plus :
https://labonnealternance.pole-emploi.fr/
https://www.nouvelle-voiepro.fr (étape3)
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil
https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi

DES FORMATIONS QUI RECRUTENT

https://view.genial.ly/5eb28ec8e4d83e0d37f2fd68

CAP

- ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF
- MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE MOBILIER ET AGENCEMENT
- MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES
- PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

BAC PRO

- PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION
- TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
- TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR
- TECHNICIEN D'USINAGE
- TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

- 2DE PRO CONSTRUCTION DURABLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

ABRÉVIATIONS

Bac pro : Baccalauréat professionnel
Bac pro agricole : Baccalauréat professionnel agricole
BP : Brevet Professionnel
BPA : Brevet Professionnel Agricole
BTS : Brevet de Technicien Supérieur
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BUT : Bachelor Universitaire de Technologie
CTM : Certificat Technique des Métiers
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAP agricole : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CS : Certificat de Spécialisation (agricole)
DN MADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design
FCIL : Formation Complémentaire d'Initiative Locale
MC : Mention Complémentaire

SPÉCIALITÉS DES BACS TECHNOLOGIQUES

STAV : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
STL : Sciences et Technologies de Laboratoire
STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse

Voeux et affectations

Deux services proposés aux familles

Le service en ligne Orientation et le service en ligne Affectation sont mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3e.

Le service en ligne Orientation

La campagne d'orientation a lieu à la fin du 2e trimestre ou du 1er semestre (intentions d'orientation), et à la fin du 3e trimestre, selon un calendrier fixé par les académies.

Le service en ligne est accessible par le portail Scolarité Services pour les parents d'élèves de niveau 3e.

ÉduConnect
teleservices.education.gouv.fr

Il leur permet :

- de demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de leur enfant : 2de générale et technologique, 2de professionnelle, 1re année de CAP
- de consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- d'accuser réception (intentions d'orientation) et de faire part de leur accord ou désaccord (choix définitifs) suite aux réponses du conseil de classe.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

29 août 2023

Information sur la rentrée scolaire

En début d'année scolaire, votre compte ÉduConnect peut ne pas comporter tous les élèves sous votre responsabilité si vous êtes un responsable d'élève ou ne pas être rattaché à votre nouvel établissement si vous êtes un élève. Merci de patienter quelques jours si vous êtes dans ce cas. La situation devrait être complètement rétablie d'ici la mi-septembre.

Je sélectionne mon profil

Responsable d'élève

Élève

Le service en ligne Affectation

La campagne d’affectation a lieu d'avril à début juillet.

- Début avril : consultation des offres
- Le mois de mai : formulation des demandes
- Fin juin : affectation et inscription

Le service en ligne permet également:

ÉduConnect
teleservices.education.gouv.fr

- de consulter les offres de formation accessibles après la classe de 3e et d’obtenir de l’information sur le contenu de ces formations, les établissements et les procédures d’admission (à partir de début avril)
- de saisir et enregistrer leurs demandes de poursuite d’étude (de mi-mai à fin mai)
- de consulter les résultats à leurs demandes (fin juin - début juillet)

Le DNB

les épreuves écrites

Comment ça fonctionne le brevet ?

Le brevet est **noté sur 800 points**. Pour l'obtenir, l'élève doit **cumuler au minimum 400 points entre l'évaluation du socle commun et des épreuves finales**, qui se déroulent fin juin.

Le **socle commun**, est **évalué lors du conseil de classe** du **3ème trimestre** de la classe de 3ème. Ce socle commun correspond aux compétences et à la culture que l'élève doit avoir à la fin de sa scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans). **Les huit composantes du socle commun sont alors évaluées** selon **4 appréciations** :

- Maîtrise insuffisante : **10 points**
- Maîtrise fragile : **25 points**
- Maîtrise satisfaisante : **40 points**
- Très bonne maîtrise : **50 points**

Des **enseignements facultatifs** comme le latin, le grec ou les langues régionales **peuvent permettre à l'élève d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires**.

Un nouvel enseignement facultatif, **le chant choral** - nouveau cadre statutaire de la chorale collégienne, depuis la rentrée scolaire 2018 - **ouvre également droit à cette bonification.**

Les épreuves finales :

- Français : **100 points**
- Mathématiques : **100 points**
- Histoire-géographie, EMC : **50 points**
- Sciences : **50 points**
- Oral (projet mené en histoire des arts, ou en lien avec un des parcours éducatifs) : **100 points**

Il est possible pour les élèves de 3ème d'**obtenir une mention**.

- + de 480 points : **Mention assez bien**
- + de 560 points : **Mention bien**
- + de 640 points : **Mention très bien**

Les quatre épreuves écrites (fin juin)

A. Les épreuves écrites de français et de maths

Notées chacune sur **100 points**, les épreuves écrites de français et de mathématiques sont **les épreuves majeures** de l'examen.

1. L'épreuve de français (3 heures)

Elle est structurée en **trois temps :**

1. Tu dois d'abord répondre à des **questions** sur un texte littéraire et sur une image **(1 h 10)**. L'une des questions, généralement sur 10 points, est un exercice de réécriture.

2. Puis une **dictée** de 600 signes environ **(20 minutes)** t'est proposée.

3. L'épreuve se termine par une **rédaction (1 h 30)**. Tu as le choix entre deux sujets : un sujet de réflexion et un sujet d'imagination.

2. L'épreuve de maths (2 heures)

• Le sujet est constitué de **six à huit exercices indépendants** les uns des autres. Certains prennent la forme de questionnaires à choix multiple (QCM) ; les autres proposent des questions ouvertes. Les énoncés peuvent s'appuyer sur des situations de la vie courante ou sur d'autres disciplines.

Info

Le sujet comprend en général au moins un exercice d'algorithmique.

• L'évaluation valorise **la clarté et la précision des raisonnements** ainsi que la qualité de la rédaction mathématique. Si tu ne termines pas

un exercice, les démarches engagées seront prises en compte dans la notation.

B. Les épreuves écrites d'histoire-géographie EMC et de sciences

Le brevet comprend également deux épreuves écrites notées chacune sur **50 points**, portant :

– l'une sur le programme d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (EMC) :

– l'autre sur le programme de physique-chimie, de SVT et de technologie.

1. L'épreuve d'histoire-géographie EMC (2 heures)

Le sujet comprend **trois exercices** : un dans chaque domaine.

1. Le premier exercice (en histoire ou en géographie) porte sur la compréhension, l'analyse et l'interprétation d'un corpus documentaire.

2. Le deuxième exercice (en géographie ou en histoire) appelle un développement rédigé et – le cas échéant – un travail graphique.

3. Le troisième exercice porte sur le programme d'EMC.

2. L'épreuve de sciences et technologie (1 heure)

• Cette épreuve porte sur **deux des trois disciplines** suivantes : physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; technologie.

Info : Les matières sont tirées au sort chaque année.

• Le sujet se compose, pour chaque discipline, d'un ou de plusieurs exercices d'une durée totale de 30 minutes.

L’oral de fin d’année

Un oral d'entraînement est prévu le 12 avril!

Épreuve orale de soutenance

L'épreuve orale est composée d'un exposé suivi d'un entretien avec un jury.

A. Comment se déroule l'épreuve ?

• Votre exposé doit porter soit sur une œuvre étudiée en **histoire des arts**, soit sur un **projet** mené dans le cadre des EPI ou d'un parcours éducatif (« avenir », « citoyen », « éducatif de santé » ou « éducation artistique et culturelle »). C'est à vous de choisir ce que vous voulez présenter.

• Il faut montrer ce que le travail sur l'œuvre ou le projet vous a apporté et que vous savez vous exprimer de façon claire. Vous pouvez présenter une réalisation concrète ou préparer un diaporama pour **appuyer** l'exposé.

• Vous pouvez passer l'oral **seul(e) ou à plusieurs** (avec au maximum deux camarades).

- Si vous passez l'oral seul(e), votre exposé durera cinq minutes, puis vous aurez dix minutes d'entretien avec le jury.
- En groupe, l'exposé durera dix minutes et l'entretien quinze minutes. Attention à bien répartir votre temps de parole, car la note est individuelle.

L'épreuve orale

B. Quelles sont les modalités de l'épreuve ?

L'épreuve est notée sur 100 points :

– 50 points pour la maîtrise de l'expression orale ;

– 50 points pour la maîtrise du sujet présenté.

1. L'expression orale

Il faut montrer que vous êtes capable :

– de vous exprimer devant plusieurs personnes et d'échanger avec elles ;

– d'utiliser un vocabulaire correct, précis et varié ;

– d'exposer votre point de vue, de décrire vos sentiments…

2. La maîtrise du sujet

Pour cette partie, le jury évalue votre capacité à :

– construire un exposé structuré ;

– analyser une œuvre ou un projet de manière critique et argumentée ;

– justifier un choix, une démarche, un avis…

PIX

Vos élèves ont-ils les compétences numériques nécessaires pour être à l’aise dans leurs études et leur future vie professionnelle ?

La mission de Pix :

Aider chaque citoyen
à **évaluer, développer et certifier ses compétences numériques**,
tout au long de sa vie.

Pourquoi développer ses compétences numériques ?

La maîtrise du numérique est essentielle dans la vie personnelle, professionnelle ou citoyenne : c'est un défi qu'il est nécessaire de relever dès l'école, au lycée, et jusque dans la vie active.

- → **Maîtriser des compétences numériques transversales** pour être à l'aise avec le numérique et ses évolutions
- → **Développer sa culture numérique :** ses savoirs, savoir-faire et être capable d'identifier les enjeux du numérique pour une utilisation éclairée et responsable

Des compétences transversales et transférables

Information et données	• Mener une recherche et une veille d'information • Gérer des données • Traiter des données
Communication et collaboration	• Interagir • Partager et publier • Collaborer • S'insérer dans le monde numérique
Création de contenu	• Développer des documents textuels • Développer des documents multimédia • Adapter les documents à leur finalité • Programmer
Protection et sécurité	• Sécuriser l'environnement numérique • Protéger les données personnelles et la vie privée • Protéger la santé, le bien-être et l'environnement
Environnement numérique	• Résoudre des problèmes techniques • Construire un environnement numérique

Sur Pix, les élèves se testent sur des **compétences transversales et transférables**, c'est-à-dire **utiles en toutes circonstances, au-delà des outils et logiciels.**

Pix propose **5 domaines et 16 compétences** à tester. Son référentiel est basé sur le cadre de référence européen **DigComp 2.2**.

Favoriser l'insertion professionnelle des lycéens

Avec la Certification Pix, leurs compétences numériques sont (re)connues officiellement.

4 millions
de certifications passées

- **Reconnue par l'État et le monde du travail**
- Inscrite au Répertoire spécifique France Compétences et éligible au CPF
- Elle permet de **valoriser ses compétences numériques sur son CV et facilite l'insertion professionnelle.**

Ev@lang: certification en anglais

Ev@lang est un test de positionnement:

- 100% en ligne (avec un code),
- sur **ordinateur** ou tablette,
- à réaliser avec un casque audio

Caractéristiques

+ Ce test se déroule entre le deuxième et le troisième trimestre de l'année de troisième, pendant une heure de cours, pour une durée de trente minutes environ, sur un poste informatique connecté à Internet et mis à disposition par l'établissement ;

+ Il porte sur les activités de réception, à l'oral et à l'écrit, et sur la compétence linguistique (grammaire et lexique) ;

+ Il objective les acquis des élèves dans ces trois domaines en fin de cycle 4, les niveaux attendus étant A2 pour les LV2 et A2/B1 pour les LV1.

'Le test dure 30 minutes environ et se déroule sur ordinateur ou tablette pendant une heure de cours entre le 2ème et le 3ème trimestre.'

-infos diverses
-personnes ressources
-ressources numériques

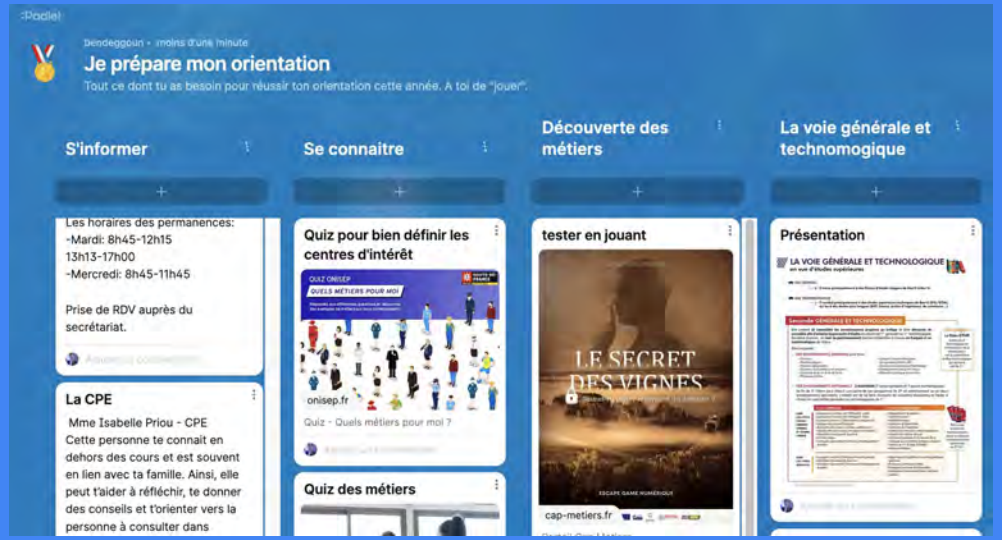

UNE SÉLECTION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR VOUS AIDER

DÉCOUVRIR LES MÉTIERS EN IMAGES

La vidéothèque de Cap métiers : *cap-metiers.fr/videos-metiers*

Les métiers animés de l'Onisep : *onisep.fr/Les-metiers-animes*

DÉCOUVRIR LE QUOTIDIEN DE DIFFÉRENTS MÉTIERS EN STORY AVEC L'APPLICATION WILBI :

wilbi-app.com

PARTIR À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AVEC LE KIT PÉDAGOGIQUE

élaboré avec WorldSkills France pour les finales régionales des Olympiades des métiers (oct. 2022).
olympiadesmetiers.fr/experience-visiteur/kit-de-visite

DES IDÉES, DES CENTRES D'INTÉRÊTS, DES PASSIONS…

Consulter les fiches descriptives du CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse).
cidj.com/orientation-metiers

CONNAÎTRE LES SECTEURS QUI RECRUTENT

Approfondir ses recherches en s'informant sur l'emploi et la formation en Nouvelle-Aquitaine par **grandes familles de métiers**.
Cap Métiers : *view.genial.ly/5de629ca8e90150f6b3e27a1*

TESTER LES MÉTIERS EN JOUANT

Il existe de nombreux quizz et jeux sur les métiers et l'orientation.

Voici une sélection :

> **Le jeu des métiers** de Cap Métiers : *cap-metiers.fr/le-jeu-des-metiers*

> **Découvrez les métiers.** Les quiz de l'Onisep : *onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Les-quiz-de-l-Onisep*

Mme Lehnasch
Psychologue de l'Éducation Nationale / Conseillère en orientation.

Pour les élèves n'ayant pas de projet scolaire et/ou professionnel, il est possible de prendre un rendez-vous, seul(e) ou accompagné(e) des parents, au collège.

Les horaires des permanences:
-Mardi: 8h45-12h15 13h13-17h00
-Mercredi: 8h45-11h45

Prise de RDV auprès du secrétariat.

Mme Isabelle Priou - CPE

Cette personne connaît bien les élèves en dehors des cours et est souvent en lien avec les familles. Ainsi, elle peut t’aider à réfléchir, te donner des conseils et t’orienter vers la personne à consulter dans l’objectif de travailler ton orientation.

CIO de Poitiers:

Le Centre d'Information et d'Orientation permet au jeune et à sa famille de rencontrer un psychologue de l'Education Nationale afin de recevoir des conseils dans l'orientation. Il est également possible de consulter de la documentation et de passer des questionnaires d'intérêts professionnels.

Venir au CIO de Poitiers
14, boulevard Chasseigne *(2ème étage)* - 86000 POITIERS
05.16.52.69.68
cio-poitiers@ac-poitiers.fr

- Lundi 9H-12H et 13H30-17H
- Mardi 9H-12H et 13H30-17H
- Mercredi, journée continue, 9H-17H30
- Jeudi 9H-12H et 13H30-17H
- Vendredi 9H-12H30 et 13H30-17H

Le redoublement

À titre exceptionnel et face à des difficultés d'apprentissage importantes et récurrentes, le conseil de classe peut demander à faire redoubler un élève. Le chef d'établissement rencontre alors l'élève et sa famille et décide ensuite d'acter le redoublement. Si celui-ci est accepté, l'élève bénéficie d'un accompagnement pédagogique particulier, le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), par exemple. En cas de désaccord, la famille peut faire appel de la décision. Un seul redoublement est possible durant les classes de 5e, 4e et 3e.

LES AIDES

LES COUPS DE POUCE
de la Région

Oh mes études

OMG
Oh My Guide !

Que vous soyez lycéen, apprenti ou étudiant en Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement financier tout au long de votre formation. ***Suivez le guide !***

1 Gratuité des manuels scolaires

La Région permet d'obtenir la gratuité des manuels scolaires **pour tous les élèves de la seconde à la terminale** en filières générale et technologique.

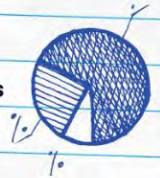

2 Aide au premier équipement professionnel

Vous entrez en lycée professionnel ?
Le premier équipement professionnel est un investissement nécessaire pour vous aider à bien débuter votre cursus, mais souvent onéreux pour les familles. C'est pourquoi **la Région vous soutient financièrement** pour vous aider à l'acquérir.

← *Cet apprenti pâtissier peut apprendre à pâtisser en toute sérénité : la Région lui facilite l'accès à sa tenue de travail ou à son matériel.*

3 Service gratuit d'aide aux devoirs

4 Fonds social formation

Vous êtes en formation ou en apprentissage et vous avez un problème financier ?
Suite à une situation d'urgence ou des difficultés sociales,
vous pouvez bénéficier d'une aide financière.

5 Chèque livre

Un chèque de 20€ pour les lycéens et apprentis domiciliés en Nouvelle-Aquitaine qui participe à l'achat de livres. Le chèque est à demander sur la plateforme dédiée jusqu'au 31/05/2023.

6 Séjours à l'étranger

Lycéens, apprentis, une expérience internationale est un atout précieux !
la Région aide au financement des stages ou des séjours d'études à l'étranger «Bagages» ou un premier voyage pour ceux qui ne sont jamais partis à l'étranger «DestinaAction».

7 Transport

Jeunes, apprentis
Des billets jeunes et des abonnements spécifiques pour voyager à bord des trains et des cars régionaux. Rendez-vous pour choisir votre formule sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Retrouvez le détail de toutes ces aides sur :

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr

(aides soumises à conditions)

Le pass Culture est disponible pour les élèves de la 4e à la Terminale. Il permet d'accéder à des biens et des services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres..

Il comprend une part individuelle pour les élèves de 15 à 17 ans et une part collective qui sera allouée aux établissements scolaires directement. L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans).

Téléchargez l'application sur *pass.culture.fr*

PASS SPORT

Une aide à la pratique sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive (sous conditions).

En savoir plus : *pass.sports.gouv.fr*

Destiné aux jeunes de 15-30 ans, ce site recense les services (logement, santé, formation...) mobilisables par les jeunes et facilite la mise en relation avec le bon interlocuteur.

La « Boussole » est déployée progressivement en Nouvelle-Aquitaine, par le CRIJ.

boussole.jeunes.gouv.fr

Présents dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine, les référents Jeunesse relaient l'information sur les aides accessibles aux jeunes et à leurs familles.

Ils encouragent la mobilisation des jeunes lors d'évènements régionaux (Nouveau Festival, Olympiades des métiers, forums des métiers...).

jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/vie-quotidienne/referents-jeunesse-votre-contact-avec-la-region

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

	RENTRÉE	TOUSSAINT	NOËL	FÉVRIER	PÂQUES	ÉTÉ
ZONE A *Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon et Poitiers*				17 fév. au 4 mars	13 avril au 29 avril	
	4 sept. 2023	21oct. au 6 nov. 2023	23 déc. au 8 janv. 2024			6 juillet 2024

MERCI!